

DIFFUSION RESTREINTE

CXI/CTD

=3-FT
 -3DAM
 -CM5 CMB 2DJ 2MDH
 -
 - DIFF PR3 PR4

LE 16 JUILLET 1993
 KGLI LE 16/07/93 A 10H41

TD KIGALI 767

ROUTINE
 CHIFFRE DIFFUSION RESTREINTE
 NB : FICHE TELEGRAPHIQUE
 AD MINCOOP PARIS 226
 TXT

CQ DIPLOMATIE 767

TXT

OBJET : COOPERATION JUDICIAIRE FRANCO-RWANDAISE.

JE ME REFERE A MON TD 757.

APRES LES ORGANISATIONS DE DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME, LE
 MINISTERE DE LA JUSTICE VIENT DE REAGIR AU DEPART DE MME BOUVIER. LE
 DIRECTEUR DE CABINET VIENT DE ME FAIRE PARVENIR LETTRE, QUE J'ADRESSE AU
 MINISTERE DE LA COOPERATION ET AU DEPARTEMENT PAR PROCHAINE VALISE.

M. HAVUGIMANA, QUI FAIT PART DE LA 'DECEPTION' QU'A RESSENTIE LE
 MINISTERE DE LA JUSTICE, RAPPELLE L'IMPORTANCE DES ACTIONS ENGAGEES ET
 SOUHAITE PAR AILLEURS ETRE INFORME DE L'EVOLUTION DU PROJET FAC QUI
 AVAIT ETE ENVISAGE. IL SOULIGNE ENFIN LE SOUHAI QUE LA FRANCE CONTINUE
 DE S'INVESTIR DANS CE SECTEUR D'UNE GRANDE IMPORTANCE POUR LES DROITS DE
 L'HOMME.

COMME JE L'AI INDIQUE DANS MON TELEGRAMME DE REFERENCE, LE DEPART DE
 MME BOUVIER EST INTERPRETE ICI COMME UNE VOLONTE DE NOTRE PART
 D'INTERROMPRE NOTRE COOPERATION DANS CE SECTEUR ESSENTIEL. IL ME PARAIT
 IMPORTANT DE POUVOIR MONTRER RAPIDEMENT QU'IL N'EN EST RIEN ET QUE NOUS
 ENTENDONS POURSUIVRE ET DEVELOPPER NOTRE ACTION./.

MARLAUD

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES